

Compte-rendu commission extra municipale de sécurité du 6 mars 2017

Étaient présents : Jacques BARNAUD, Jean-Paul BENI AICHE, Robert BOMBRUN, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Gilbert MAISONNEUVE, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, Thierry ROCHAT, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS.

Excusés : Jean-Michel CASTAGNÉ, Florian JEUNOT, Jean-Marie ROYANNEZ.

Une attention amicale exprimée, en début de séance, par les membres de notre équipe, à l'intention de Dominique QUET et le souhait d'un rétablissement prochain. Toute notre sympathie !

* **Aménagement de la rue de la liberté** (entre la rue des peupliers et la rue de la liberté) : le sujet est reporté, le plan de réalisation n'étant pas encore totalement finalisé en mairie.

* **Permanences sécurité autour des écoles** : Plusieurs membres de notre commission s'y attachent en cette période post vacances scolaires : présences les lundi, mardi matins 6/7 mars et mercredi midi 8 mars. Une veille sécurité qui permet de maintenir la sensibilité de chacun (élèves et accompagnateurs) à la vigilance nécessaire.

* **Radar pédagogique mobile** : mis en fonction dès cette semaine, ce matériel devrait, lui aussi contribuer à renforcer l'attention et le respect des vitesses prescrites. Première semaine rue des Petits Eynards, ensuite l'avenue de Provence et la côte de Surel.

Quelle sera l'efficacité de cette intervention ? Nous espérons pouvoir en tirer quelques enseignements, sur la base des enregistrements saisis par l'appareil : Ce radar ponctuel aura-t-il modifier au fil des jours le comportement des usagers et améliorer le respect des limitations prescrites... ? À suivre !...

Les vitesses avenue de Provence (notamment) et les dépassements (y compris des cars à l'arrêt) demeurent problématiques pour certains d'entre nous qui les observons couramment. Quelques membres de la commission proposent que soit tracée une ligne blanche médiane continue contraignante et dissuasive.

* **Hameau de Thodure** : La demande exprimée par un riverain de déporter le coussin berlinois implanté devant chez lui (entrée ouest du hameau) ne nous a pas paru recevable. C'est l'avis que nous exprimons officiellement auprès de Jean-Marie ROYANNEZ qui nous a questionnés à ce propos.

En effet, l'ensemble des aménagements tendant à améliorer la sécurité de la traversée du hameau avait fait l'objet, il y a 3 ans, d'une concertation globale des résidents et d'études techniques préalables, résultats pleinement diffusés avant la réalisation définitive. Ces aménagements procédaient et relèvent toujours de l'intérêt commun, évalués en pleine transparence, attention et dialogue.

Le déport de ce coussin berlinois serait aujourd'hui complexe (règles corollaires d'implantation...) et coûteux (5000 €, environ...). Il ne nous semble, en effet, pas légitime, dans ce contexte, que la collectivité ait à faire les frais des modifications apportées dans l'habitat du particulier concerné... modifications engrainant l'effet de nuisance (bruit) qu'il dénonce !

* **Rue du pont de la Roche** : À l'intersection de cette rue avec la rue Émile Zola, il a été constaté que les véhicules venant de la zone 2000 et tournant sur leur gauche empiétaient systématiquement sur la ligne blanche. Les camions, notamment,... ceux sortant de l'entreprise de vente de matériaux de construction voisine débordent nécessairement cette ligne.

Nous proposons d'allonger la ligne blanche continue et de la déporter vers la gauche au niveau du passage traversant et d'ajouter quelques tracés carrés à ceux existant, au droit de la balise de priorité. Cette modification apporterait plus de visibilité sur le tracé des voies et inciterait également les véhicules s'engageant dans la rue Émile Zola à ne pas se déporter sur leur gauche (phénomènes observés)... Les rainures laissés sur l'asphalte démontrent cependant la difficulté de négocier sans heurts l'abaissement du plateau traversant !

La suppression des places de stationnement mitoyens à l'entreprise de vente de matériaux permettrait d'élargir la voie, au niveau de son débouché sur la rue du pont de la Roche... Mais entraînerait une modification coûteuse. Il apparaît aussi que ces stationnements sont également couramment occupés en soirée.

Un nouvel examen de situation est demandé. La sécurisation optimale de ce carrefour n'étant pas anodine dès lors qu'une circulation soutenue et régulière est observable sur la rue du pont de la Roche. Un comptage des flux est à envisager, susceptible de servir d'appui à d'éventuels aménagements futurs comprenant le pont de la roche lui-même : difficultés de passage aisés et sécurisés pour des joggers et promeneurs passant par ces lieux... Ces aménagements nécessiteraient tout au moins l'aval de la SNCF (ou RFF)... À suivre également !

*** Rue du Rhône :**

Le chemin vicinal privé débouchant sur la rue du Rhône, sensiblement en vis à vis d'un autre chemin allant vers l'INRA, un peu en aval de l'intersection avec la route allant vers Bourg lès Valence, semble être un espace occupé par des utilisateurs occasionnels. Ils en sortent inopinément sans attention aux véhicules prioritaires circulant sur la rue du Rhône. *Une saisine du propriétaire exploitant ces lieux et une fermeture par chaîne de ce chemin clôtureraient les risques énoncés (?)*.

*** Réalisations** suite à nos remarques et propositions exprimées au cours de nos commissions antérieures **et rappels**:

Côte du Vallon : les ridelles du pont au dessus du canal de la Bourne ont été posées.

Rue du pont de la Roche : les têtes de potelets matérialisant les voies piétons/cyclistes ont été blanchies.

Rue des petits Eynards : la ligne blanche médiane au niveau de l'arrêt bus a été rallongée pour dissuader les dépassements. Par contre, celle envisagée, dans le même cadre, rue Pierre de Coubertin n'a pu être réalisée : carrefour avec l'allée le Genève et la rue de la roseraie rendant ce tracé continu incompatible avec les débouchés de ces voies sur la rue Pierre de Coubertin.

Rue du Rhône, au niveau de l'intersection avec le chemin du rat : les labours débordant sur la chaussée ont été nettoyés...il demeure, cependant, que le repérage aisé du tracé limitrophe de la route par rapport aux parties cultivées restent assez aléatoires. Comme sur beaucoup de tronçons de la rue du Rhône, les bords de route sont particulièrement altérés**.

Avenue de Provence : **rappel sur les affaissements constatés de certaines grilles d'évacuation d'eaux pluviales ...**

**Monsieur Barnaud suggère que l'on puisse faire un état, en périodes pluviales, de certaines routes de la commune.

Nous convenons de débattre ensemble, lors de notre prochaine réunion, du fonctionnement de notre commission : Les améliorations possibles....en tenant compte du contour des missions